Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/11/2024 - 41400 - 2016 B 00825 - 818 636 912 - ABEDIS

ABEDIS

138 Bis ROUTE DE SEYSSES
31100 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS
au 31/03/2024

Copie Certifiée
Conforme

BBA
EXPERTISES

CONSEIL ET
EXPERTISE
COMPTABLE

sommaire

Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable ____ **2**

Bilan ____ **4**

ACTIF *4*

Actif immobilisé *4*

Actif circulant *4*

PASSIF *5*

Capitaux Propres *5*

Provisions pour risques et charges *5*

Emprunts et dettes *5*

Compte de résultat ____ **7**

Bilan détaillé ____ **10**

ACTIF *10*

Actif immobilisé *10*

Actif circulant *10*

PASSIF *12*

Capitaux Propres *12*

Provisions pour risques et charges *12*

Emprunts et dettes *12*

Compte de résultat détaillé ____ **14**

Soldes Intermédiaires de Gestion ____ **19**

Liasse Fiscale ____ **22**

Annexes ____ **49**

ABEDIS



Rapport de présentation de l'Expert-Comptable

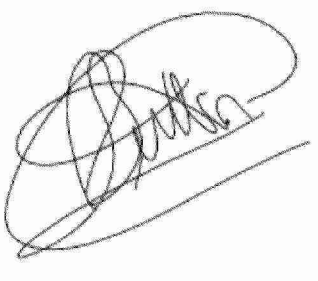
Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de l'entreprise ABEDIS pour l'exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024 les comptes annuels ci-joints, qui comportent 63 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	6 883 757,43	Euros
- Chiffre d'affaires	18 480 658,69	Euros
- Résultat net comptable	149 371,40	Euros

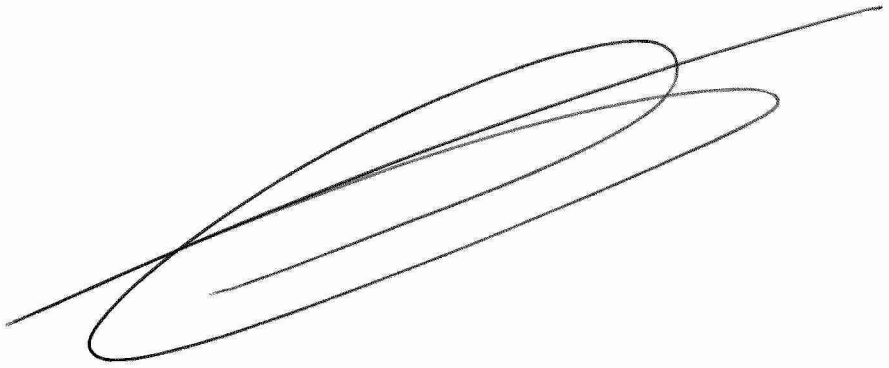
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit.

Fait à ESTANCARBON
Le 27/06/2024
L'Expert-Comptable



BERTONI Laetitia

ABEDIS



Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	977 000		977 000	977 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	11 050	6 381	4 669	6 593	- 1 924
Installations techniques, matériel et outillage industriels	307 711	146 469	161 242	196 937	- 35 695
Autres immobilisations corporelles	200 772	90 126	110 646	138 701	- 28 055
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	61 500		61 500	61 500	
TOTAL (I)	**1 558 033**	**242 976**	**1 315 057**	**1 380 731**	**- 65 674**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	661 331		661 331	728 551	- 67 220
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	33 379	522	32 858	43 631	- 10 773
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	3 199 258		3 199 258	5 579	3 193 679
. Personnel	2 463		2 463	71	2 392
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	59 074		59 074	42 995	16 079
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	84 183		84 183	67 160	17 023
. Autres	251 749		251 749	221 335	30 414
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 174 548		1 174 548	1 306 254	- 131 706
Charges constatées d'avance	103 237		103 237	97 374	5 863
TOTAL (II)	**5 569 222**	**522**	**5 568 701**	**2 512 950**	**3 055 751**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**7 127 256**	**243 498**	**6 883 757**	**3 893 681**	**2 990 076**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 027 Euros)	2 027	2 027	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	245 582	245 582	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	203	150	53
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	590 755	671 293	- 80 538
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	149 371	219 515	- 70 144
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**987 939**	**1 138 567**	**- 150 628**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	707 162	843 049	- 135 887
. Découverts, concours bancaires	911	877	34
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	10 139	10 139	
. Associés	900	900	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 891 819	1 634 109	3 257 710
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	102 048	102 488	- 440
. Organismes sociaux	63 811	68 654	- 4 843
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 402		30 402
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	87 659	90 801	- 3 142
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	968	4 097	- 3 129
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**5 895 819**	**2 755 114**	**3 140 705**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**6 883 757**	**3 893 681**	**2 990 076**

ABEDIS

Compte de résultat

ABEDIS

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial	977 000		977 000	977 000	
2070000000 FONDS COMMERCIAL	*977 000*		*977 000*	*977 000*	
Constructions	11 050	6 381	4 669	6 593	- 1 924
2130000000 CONSTRUCTION SUR SOL PROP	*11 050*		*11 050*	*11 050*	
2813000000 AMORT. DES CONSTRUCTIONS		*6 381*	*-6 381*	*-4 457*	*- 1 924*
Installations tech., matériel & outillage	307 711	146 469	161 242	196 937	- 35 695
2150000000 MATERIEL ET OUTILLAG	*307 711*		*307 711*	*300 721*	*6 990*
2815000000 AMORT. INST.MAT.OUTILLAGE		*146 469*	*-146 469*	*-103 784*	*- 42 685*
Autres immobilisations corporelles	200 772	90 126	110 646	138 701	- 28 055
2181000000 AAI DIVERS	*183 479*		*183 479*	*183 479*	
2183000000 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	*12 268*		*12 268*	*12 268*	
2184000000 MOBILIER	*5 025*		*5 025*	*5 025*	
2818100000 AMORT. DES AAI DIVERS		*79 420*	*-79 420*	*-53 367*	*- 26 053*
2818300000 AMORT. MAT BUREAU INFORMA		*7 185*	*-7 185*	*-5 869*	*- 1 316*
2818400000 AMORT. MOBILIER		*3 521*	*-3 521*	*-2 835*	*- 686*
Autres immobilisations financières	61 500		61 500	61 500	
2750000000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT V	*61 500*		*61 500*	*61 500*	
TOTAL (I)	1 558 033	242 976	1 315 057	1 380 731	- 65 674
Actif circulant					
Marchandises	661 331		661 331	728 551	- 67 220
3711000000 STOCK RAYON SEC	*503 859*		*503 859*	*541 022*	*- 37 163*
3712000000 STOCK RAYON FRAIS	*118 815*		*118 815*	*120 562*	*- 1 747*
3775120000 STOCK STATION	*36 897*		*36 897*	*66 967*	*- 30 070*
3775121000 STOCK GAZ	*1 760*		*1 760*		*1 760*
Clients et comptes rattachés	33 379	522	32 858	43 631	- 10 773
4110000000 CLIENTS	*32 809*		*32 809*	*43 512*	*- 10 703*
4160000000 CHEQUES IMPAYES	*571*		*571*	*1 396*	*- 825*
4910000000 CLIENTS PROV CREANCE DOUTEUSES		*522*	*-522*	*-1 277*	*755*
. Fournisseurs débiteurs	3 199 258		3 199 258	5 579	3 193 679
4010000000 FOURNISSEURS	*3 199 258*		*3 199 258*	*5 579*	*3 193 679*
. Personnel	2 463		2 463	71	2 392
4210000000 PERS REMUNERATIONS DUES	*30*		*30*		*30*
4250000000 ACOMPTE SALAIRES	*2 433*		*2 433*	*71*	*2 362*
. Etat, impôts sur les bénéfices	59 074		59 074	42 995	16 079
4440000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	*59 074*		*59 074*	*42 995*	*16 079*
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	84 183		84 183	67 160	17 023
4456200000 TVA deduct sur IMMOBILISATION	*560*		*560*		*560*
4456620000 TVA deduct sur FRAIS GX	*2 161*		*2 161*	*7 835*	*- 5 674*
4456700000 CREDIT DE TVA				*3 048*	*- 3 048*
4458000000 ETAT TAXES SUR C.A. A REGULARISER				*4 239*	*- 4 239*
4458300000 ETAT REMBOURSEMENT TAXE SUR C.A. DE	*46 775*		*46 775*		*46 775*
4458600000 TAXES CH.AFF. FACT NON PA	*34 687*		*34 687*	*52 038*	*- 17 351*
. Autres	251 749		251 749	221 335	30 414
4096000000 FOURN EMBALLAGES A RENDRE	*350*		*350*	*350*	
4098000000 FOURNISSEUR DEBITEURS	*120 696*		*120 696*	*80 650*	*40 046*
4487000000 ETAT IMPOT PRODUITS A RECEVOIR	*12 913*		*12 913*	*11 668*	*1 245*
4551000000 CPT ASS.ZELMAT Financiere	*1 499*		*1 499*	*1 500*	*- 1*
4670000000 DEBITEURS/CREDITEURS DIVERS	*2 217*		*2 217*	*1 996*	*221*
4671300000 RI Fournisseurs	*32 032*		*32 032*	*25 045*	*6 987*
4671400000 BONS SOGEC				*68*	*- 68*
4671500000 TICKETS RESTAURANT	*48 686*		*48 686*	*72 496*	*- 23 810*
4671501000 UP CONNECT	*4 866*		*4 866*	*798*	*4 068*
4671510000 "CAP(Chq Accomp.Perso)"	*15 615*		*15 615*	*18 884*	*- 3 269*
4673100000 CHQE FIDELITE CARR	*1 570*		*1 570*	*2 372*	*- 802*
4673300000 CARTE CADEAU SECABLE	*7 029*		*7 029*	*3 669*	*3 360*
4673400000 PRESSE	*2 561*		*2 561*	*1 441*	*1 120*

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
4673500000 UBEREATS	*234*		*234*		*234*
4674000000 CHEQUE CADEAU (Tir.groupé	*1 481*		*1 481*	*397*	*1 084*
Disponibilités	1 174 548		1 174 548	1 306 254	- 131 706
5121000000 BANQUE CIC	*1 167 246*		*1 167 246*	*1 298 954*	*- 131 708*
5322000000 FONDS DE COFFRE	*7 302*		*7 302*	*7 300*	*2*
Charges constatées d'avance	103 237		103 237	97 374	5 863
4860000000 CHARGES CONSTATEES AVANCES	*103 237*		*103 237*	*97 374*	*5 863*
TOTAL (II)	5 569 222	522	5 568 701	2 512 950	3 055 751
TOTAL ACTIF (0 à V)	7 127 256	243 498	6 883 757	3 893 681	2 990 076

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 027	2 027	2 027	
1013000000 CAPITAL	*2 027*	*2 027*	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	245 582	245 582	
1041000000 PRIMES D'EMISSION	*245 582*	*245 582*	
Réserve légale	203	150	53
1061000000 RESERVE LEGALE	*203*	*150*	*53*
Autres réserves	590 755	671 293	- 80 538
1068000000 AUTRES RESERVES	*590 755*	*671 293*	*- 80 538*
Résultat de l'exercice	149 371	219 515	- 70 144
TOTAL (I)	987 939	1 138 567	- 150 628
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	707 162	843 049	- 135 887
1641000000 PRET CRCA T1G2X0010PR	*706 782*	*842 595*	*- 135 813*
1688400000 INTERETS COURUS SUR EMP.E	*380*	*453*	*- 73*
. Découverts, concours bancaires	911	877	34
5186000000 INTERETS COURUS A PAYER	*911*	*877*	*34*
Divers	10 139	10 139	
1650000000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS	*10 139*	*10 139*	
Associés	900	900	
4551400000 C/C Pierre LECRUT	*900*	*900*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 891 819	1 634 109	3 257 710
4010000000 FOURNISSEURS	*4 681 869*	*1 320 659*	*3 361 210*
4081000000 FOURN FACT NON PARVENUES	*209 949*	*313 449*	*- 103 500*
. Personnel	102 048	102 488	- 440
4210000000 PERS REMUNERATIONS DUES	*14 117*	*8 936*	*5 181*
4270000000 PERSONNEL OPPOSITION	*293*		*293*
4282000000 CONGES PAYES	*70 763*	*77 480*	*- 6 717*
4286100000 PRIMES ANNUELLES	*16 875*	*16 072*	*803*
. Organismes sociaux	63 811	68 654	- 4 843
4310000000 URSSAF	*22 534*	*21 459*	*1 075*
4375000000 Retraite non cadres	*4 291*	*4 071*	*220*
4376100000 Prévoyance cadre	*8 398*	*7 581*	*817*
4377200000 Mutuelle		*4 622*	*- 4 622*
4382000000 CHARG. SOC./PROV CP	*19 573*	*22 658*	*- 3 085*
4382100000 CHARG. SOC./PROV 13E MOIS	*4 668*	*4 700*	*- 32*
4386740000 Effort construction	*3 390*	*3 390*	
4386750000 Taxe d'apprentissage	*956*	*173*	*783*
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 402		30 402
4458000000 ETAT TAXES SUR C.A. A REGULARISER	*30 402*		*30 402*
. Autres impôts, taxes et assimilés	87 659	90 801	- 3 142
4421000000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	*624*	*269*	*355*
4486000000 IMPOTS & TAXES A PAYER	*87 035*	*90 532*	*- 3 497*
Autres dettes	968	4 097	- 3 129
4671400000 BONS SOGEC	*609*		*609*
4674200000 BONS COINSTAR	*359*	*416*	*- 57*
4679200000 DIFRADIS		*3 682*	*- 3 682*
TOTAL (IV)	5 895 819	2 755 114	3 140 705
TOTAL PASSIF (I à V)	6 883 757	3 893 681	2 990 076

Soldes Intermédiaires de Gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2024 P1 : 12 mois	P2-P1 en %	Exercice clos le 31/03/2023 P2 : 12 mois	P3-P2 en %	Exercice clos le 31/03/2022 P3 : 12 mois	P4-P3 en %	Exercice clos le 31/03/2021 P4 : 12 mois
Ventes de marchandises	18 396 190	3,34	17 802 198	6,21	16 760 743	10,19	15 210 092
- Coût direct d'achat	15 673 957	3,19	15 190 109	8,01	14 062 990	11,88	12 569 372
+/- Variation du stock de marchandises	67 220	-177,82	-86 366	27,29	-67 849	N/S	6 457
Marge commerciale (I)	**2 655 013**		**2 698 455**		**2 765 602**		**2 634 263**
Taux de marge commerciale	**14,43 %**		**15,16 %**		**16,50 %**		**17,32%**
+ Production vendue	84 469	18,37	71 361	1,49	70 311	82,94	38 433
+ Production stockée							
+ Production immobilisée							
Production de l'exercice	**84 469**		**71 361**		**70 311**		**38 433**
- Matières premières et approvisionnements							
- Sous-traitance directe							
Marge brute sur production (II)	**84 469**		**71 361**		**70 311**		**38 433**
Taux de marge brute sur production	**100,00 %**		**100,00 %**		**100,00%**		**100,00%**
Marge brute globale (I + II)	**2 739 482**		**2 769 817**		**2 835 913**		**2 672 696**
Taux de marge brute globale	**14,82 %**		**15,50 %**		**16,85%**		**17,53 %**
- Services extérieurs et autres charges externes	1 249 724	7,96	1 157 602	1,61	1 139 226	20,80	943 049
Valeur ajoutée produite	**1 489 758**		**1 612 214**		**1 696 687**		**1 729 647**
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	**8,06 %**		**9,02 %**		**10,08%**		**11,34%**
+ Subventions d'exploitation	2 500	0,00	2 500	-78,25	11 500	N/S	
- Impôts, taxes et versements assimilés	110 331	-8,96	121 204	2,97	117 709	-0,93	118 830
- Salaires et traitements	864 773	1,88	848 798	-2,45	870 233	-2,29	890 737
- Charges sociales	215 647	-2,60	221 434	-6,64	237 202	-2,84	244 167
Excédent brut d'exploitation	**301 506**		**423 278**		**483 044**		**475 913**
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	**1,63 %**		**2,37 %**		**2,87 %**		**3,12 %**
+ Reprise sur amortissements et provisions	1 277	-15,98	1 520	370,59	323	-35,00	497
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	72 664	2,35	70 995	0,98	70 304	787,23	7 924
- Dotations aux provisions sur immobilisations							
- Dotations aux provisions sur actif circulant	522	-59,11	1 277	-15,98	1 520	370,59	323
- Dotations aux provisions pour risques et charges							
+ Autres produits de gestion courante	617	769,01	71	-26,79	97	19,75	81
- Autres charges de gestion courante	75 926	4,64	72 562	1,89	71 216	0,93	70 560
+ Transfert de charges d'exploitation	5 640	N/S		100	5 356	22,79	4 362
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	**159 928**		**280 035**		**345 780**		**402 047**
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	**0,87 %**		**1,57 %**		**2,05 %**		**2,64 %**
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)							
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)							
+ Produits financiers de participations							
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances							
+ Autres intérêts et produits assimilés	8 534	N/S					
+ Reprises sur provisions financières							
+ Différences positives de change							

	Exercice clos le 31/03/2024 P1 : 12 mois	P2-P1 en %	Exercice clos le 31/03/2023 P2 : 12 mois	P3-P2 en %	Exercice clos le 31/03/2022 P3 : 12 mois	P4-P3 en %	Exercice clos le 31/03/2021 P4 : 12 mois
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
- Dotations financières aux amortissements et provisions							
- Intérêts et charges assimilées	5 936	-14,92	6 978	-4,82	7 332	N/S	
- Différences négatives de change							
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements							
Résultat courant avant impôts	**162 526**		**273 056**		**338 448**		**402 047**
Résultat courant / chiffre d'affaires	**0,88 %**		**1,53 %**		**2,01 %**		**2,64 %**
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 848	N/S				100	30 709
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				100	30 000	N/S	
+ Reprises sur provisions & transferts de charges							
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		100	200	-98,17	11 002	68,61	6 525
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				100	30 000	N/S	
- Dotations exceptionnelles aux amortissements							
Résultat exceptionnel	**8 848**		**-200**		**-11 002**		**24 183**
- Participation des salariés aux résultats							
- Impôts sur les bénéfices	22 002	-58,74	53 341	-3,80	55 453	-37,41	88 606
Résultat net Comptable	**149 371**		**219 515**		**271 993**		**337 624**
Résultat net / chiffre d'affaires	**0,81 %**		**1,23 %**		**1,62 %**		**2,21 %**

ABEDIS

Liasse Fiscale

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — 1 2

Adresse de l'entreprise : 138 Bis ROUTE DE SEYSSES 31100 TOULOUSE — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 8 1 8 6 3 6 9 1 2 0 0 0 2 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 3 1 0 3 2 0 2 4

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	977 000	AI		977 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	11 050	AQ	6 381	4 669
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	307 711	AS	146 469	161 242
	Autres immobilisations corporelles	AT	200 772	AU	90 126	110 646
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	61 500	BI		61 500
	TOTAL (II)	BJ	1 558 033	BK	242 976	1 315 057
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	661 331	BU		661 331
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	33 379	BY	522	32 858
	Autres créances (3)	BZ	3 596 727	CA		3 596 727
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 174 548	CG		1 174 548
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	103 237	CI		103 237
	TOTAL (III)	CJ	5 569 222	CK	522	5 568 701
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 127 256	1A	243 498	6 883 757

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise ABEDIS — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des cessions)*

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	977 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ	11 050	KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions — Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	300 721	KT		KU	6 990
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	183 479	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	17 293	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	512 543	LO		LP	6 990
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	61 500	1U		1V	
	TOTAL IV	LQ	61 500	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 551 043	ØH		ØJ	6 990

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	977 000	IX	977 000
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB	11 050	MC	11 050
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	307 711	ML	307 711
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	183 479	MO	183 479
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	17 293	MU	17 293
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH	519 533	NI	519 533
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	61 500	2G	61 500
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	61 500	2H	61 500
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	1 558 033	ØM	1 558 033

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 027)	DA	2 027
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	245 582
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	203
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	590 755
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	149 371
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	987 939
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	708 073
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 039
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 891 819
	Dettes fiscales et sociales	DY	283 919
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	968
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	5 895 819
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 883 757

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 325 899
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	911

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise ABEDIS — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	977 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	11 050	KK		KL	
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]			KS	300 721	KT		KU	6 990
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	183 479	KW		KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	17 293	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	512 543	LO		LP	6 990
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		SM		ST	
	Autres participations			8U		SV		SW	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	61 500	1U		1V	
			TOTAL IV	LQ	61 500	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 551 043	ØH		ØJ	6 990

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	977 000	IX	977 000
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	11 050	MC	11 050
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	307 711	ML	307 711
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	183 479	MO	183 479
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	17 293	MU	17 293
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	519 533	NI	519 533
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	61 500	2G	61 500
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	61 500	2H	61 500
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 558 033	ØM	1 558 033

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables - janvier 2024 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Exercice N clos le 31032024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABEDIS

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 SD 2024

Désignation de l'entreprise ABEDIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		
TOTAL I		RK		RM		RN		RO		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	4 457	PN	1 924	PO		PQ	6 381	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	103 784	QA	42 685	QB		QC	146 469	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	53 367	QE	26 054	QF		QG	79 420	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 705	QM	2 001	QN		QO	10 706	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	170 312	QV	72 664	QW		QX	242 976	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	170 312	ØP	72 664	ØQ		ØR	242 976	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW – NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire.

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quindecies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 277	6U	522	6V	1 277	6W	522
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 277	TY	522	TZ	1 277	UA	522
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 277	UB	522	UC	1 277	UD	522
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	522	UF	1 277		
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	61 500	UV		UW	61 500
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	571		571		
	Autres créances clients		UX	32 809		32 809		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 463		2 463		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	59 074		59 074		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	84 183		84 183		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	12 913		12 913		
	Groupe et associés (2)		VC	1 499		1 499		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 436 595		3 436 595		
	Charges constatées d'avance		VS	103 237		103 237		
	TOTAUX		VT	3 794 844	VU	3 733 344	VV	61 500
RENVOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	911	911		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	707 162	137 243	558 109	11 811
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	10 139	10 139		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 891 819	4 891 819		
Personnel et comptes rattachés		8C	102 048	102 048		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	63 811	63 811		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	30 402	30 402		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	87 659	87 659		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	900	900		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	968	968		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	5 895 819	VZ 5 325 899	558 109	11 811
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	135 813	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables - janvier 2024 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABEDIS | **Formulaire** déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31032024

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	149 371
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39 1 3° et 212 *bis*) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	22 002
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values nettes à court terme					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ 132 179
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
					TOTAL I	WR	303 553

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19 %					WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)					ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles (44 *septies*)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 *octies* A)	ØV		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 *septdecies*)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	X9		dont déduction exceptionnelle remplaçante de cendiate (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	XG 73 953
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
					TOTAL II	XH	73 953

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	229 600
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	229 600

	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables (janvier 2024 - Etat préparatoire.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2024
Extension

ABEDIS

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
Provision TASCOM 31.03.2024	73 183
Dépenses Mecenat	58 996

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
Provision TASCOM 31.03.2023	73 953

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise ABEDIS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	95 004

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB	53
				Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD	(80 538)
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	219 515		Dividendes	ZE	300 000
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	219 515		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	219 515

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	91 682
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	346 345
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	59 032
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	185 261
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	567 404
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 249 724
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	30 341
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	79 990
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	110 331
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	2 298 055
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	2 402 229
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *			ØB	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro de centre agréé *	XP			
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) — Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

⑫ DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme [9]	Long terme [10] : 19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [9]						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [10]		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % [11]						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABEDIS | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABEDIS Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire.

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: ABEDIS			Néant ☐*	
Exercice ouvert le: 01042023 et clos le: 31032024		Données en nombre de mois	1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		YP	37,70	
	Dont apprentis	YF		
	Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	18 480 659	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT		
TOTAL 1		OX	18 480 659	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	617	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF	2 500	
Variation positive des stocks		OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
TOTAL 2		OM	3 117	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats		ON	15 866 598	
Variation négative des stocks		OQ	67 220	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	768 134	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	75 926	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY		
TOTAL 3		OJ	16 777 878	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 705 898	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 705 898	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	18 480 659	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	37,70
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/04/2023		GZ	31/03/2024
Date de cessation				HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2024

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31032024 N° SIRET 8 1 8 6 3 6 9 1 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABEDIS

ADRESSE (voie) 138 Bis ROUTE DE SEYSSES

CODE POSTAL 31100 VILLE TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1827
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination AMIDIS
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention 26,00 | Nb de parts ou actions 527
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique S.A.R.L. | Dénomination FINANCIERE ZELMAT
N° SIREN (si société établie en France) 524252343 | % de détention 64,13 | Nb de parts ou actions 1300
Adresse : N° 10 | Voie RUE DU POUNTIL
Code Postal 31410 | Commune MAUZAC | Pays FRANCE

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance: Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance: Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N°2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31032024

N° SIRET 818636912000029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABEDIS

ADRESSE (voie) 138 Bis ROUTE DE SEYSSES

CODE POSTAL 31100 VILLE TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

SAGE Expert-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2024
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01042023	et clos le	31032024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABEDIS 138 Bis ROUTE DE SEYSSES 31100 TOULOUSE	
SIRET 8 1 8 6 3 6 9 1 2 0 0 0 2 9	**Mél :** adm.mondonville@orange.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Supermarchés	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal : 229 600 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 % — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A — Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies* — Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* — Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* — Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A — Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) — Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* — Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre
   Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays — Nom — État de résidence — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	Sage Coala

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
SARL BRUNAUD BERTONI & ASSOCIES 21 BOULEVARD DES LANDES 31800 ESTANCARBON **Tél:** 0561953900	**Tél:**
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 27062024 Lieu : TOULOUSE
	Qualité et nom du signataire : Président ABEL ZELMAT
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ Prestataire :	

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	300 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	300 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	300 000

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
AMIDIS	527						
PIERRE LECRUT 24 Bis ALLEE JULIA 31190 GRAZAC	200						
FINANCIERE ZELMAT 10 RUE DU POUNTIL 31410 MAUZAC	1300						

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (6)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (7)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2024)

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignation de l'entreprise ABEDIS

Adresse 138 Bis ROUTE DE SEYSSES 31100 TOULOUSE

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	31 096
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	31 096

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice ..2024... (total col.9 + total col.10) 10	31 096	- de l'exercice ..2024.. 10	229 600
- de l'exercice précédent 10	24 518	- de l'exercice précédent 10	324 299

Nom et qualité du signataire ABEL ZELMAT
Président

À TOULOUSE, le 27062024

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2024	**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (e) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire.

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI
Exercice du 01/ 04 au 31 / 03 ou au titre de l'année N	Néant	
PME au sens communautaire		

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC	35 398

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	58 996
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire

ABEDIS

Annexes

Annexes

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 27/06/2024

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total est de 6 883 757,43 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 149 371,40 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

ABEDIS

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

SOMMAIRE

Edité le 27/06/2024

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 27/06/2024

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 27/06/2024

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Variation des stocks	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	
			Augmentation
Diminution			
MARCHANDISES			
Marchandises revendues en l'état 67 220	661 331	728 551	
APPROVISIONNEMENTS	0	0	0
Autres Approvisionnement			
TOTAL I 67 220	661 331	728 551	

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 27/06/2024

1.5 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.
Au 1er Avril 2021, la société a acquiert le fond de commerce pour la somme de 977 000 Euros.

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 27/06/2024

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 27/06/2024

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	*977 000*		
Terrains			
Constructions sur sol propre	*11 050*		
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	*300 721*		*6 990*
Autres install., agencements, aménagements	*183 479*		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	*17 293*		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	*512 543*		*6 990*
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	*61 500*		
TOTAL	*61 500*		
TOTAL GENERAL	*1 551 043*		*6 990*

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			*977 000*	*977 000*
Terrains				
Constructions sur sol propre			*11 050*	*11 050*
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			*307 711*	*307 711*
Autres install., agencements, aménagements			*183 479*	*183 479*
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			*17 293*	*17 293*
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			*519 533*	*519 533*
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			*61 500*	*61 500*
TOTAL			*61 500*	*61 500*
TOTAL GENERAL			*1 558 033*	*1 558 033*

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 27/06/2024

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	*4 457*	*1 924*		*6 381*
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	*103 784*	*42 685*		*146 469*
Installations, agencements divers	*53 367*	*26 054*		*79 420*
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	*8 705*	*2 001*		*10 706*
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	*170 312*	*72 664*		*242 976*
TOTAL GENERAL	*170 312*	*72 664*		*242 976*

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	*1 924*				
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales,agencements,constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	*42 685*				
Installations, agencements divers	*26 054*				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	*2 001*				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	*72 664*				
TOTAL GENERAL	*72 664*				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 — Aux comptes annuels présentée en EUROS — Edité le 27/06/2024

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	*1 277*	*522*	*1 277*	*522*
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	*1 277*	*522*	*1 277*	*522*
TOTAL GENERAL	*1 277*	*522*	*1 277*	*522*
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		*522*	*1 277*	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 — Aux comptes annuels présentée en EUROS — Edité le 27/06/2024

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	*61 500*		*61 500*
Clients douteux ou litigieux	*571*	*571*	
Autres créances clients	*32 809*	*32 809*	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	*2 463*	*2 463*	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	*59 074*	*59 074*	
- T.V.A.	*84 183*	*84 183*	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	*12 913*	*12 913*	
Groupe et associés	*1 499*	*1 499*	
Débiteurs divers	*3 436 595*	*3 436 595*	
Charges constatées d'avance	*103 237*	*103 237*	
TOTAL GENERAL	*3 794 844*	*3 733 344*	*61 500*
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	*911*	*911*		
- plus d'un an	*707 162*	*137 243*	*558 109*	*11 811*
Emprunts et dettes financières	*10 139*	*10 139*		
Fournisseurs et comptes rattachés	*4 891 819*	*4 891 819*		
Personnel et comptes rattachés	*102 048*	*102 048*		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	*63 811*	*63 811*		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	*30 402*	*30 402*		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	*87 659*	*87 659*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	*900*	*900*		
Autres dettes	*968*	*968*		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	*5 895 819*	*5 325 899*	*558 109*	*11 811*
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	*135 813*			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 27/06/2024

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	*133 609*
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	*133 609*

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*1 291*
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*209 949*
Dettes fiscales et sociales	*203 261*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	*414 501*

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	*103 237*	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	*103 237*	

Commentaires:

7.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	*2 027*	*1,00*
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	*2 027*	*1,00*

Commentaires:

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 27/06/2024

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	*18 396 190*
Ventes de produits finis	
Prestations de services	*84 469*
TOTAL	*18 480 659*

Répartition par marché géographique	Montant
France	*18 480 659*
Etranger	
TOTAL	*18 480 659*

7.6 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impots	Impots
Résultat courant	*162 526*	
Résultat exceptionnel (et participation)	*8 848*	
Résultat comptable	*149 371*	

Commentaires:

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 27/06/2024

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	*61 500*
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Nantissement fondd de commere	*1 100 000*
TOTAL	*1 161 500*
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	*10 139*
Autres engagements reçus :	
TOTAL	*10 139*
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

ABEDIS

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 27/06/2024

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.2 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires:
Au 31 Mars 2024, le montant des engagements des IFC se montent à 64 617.62 Euros et n'ont pas été provisionné au bilan.

ABEDIS

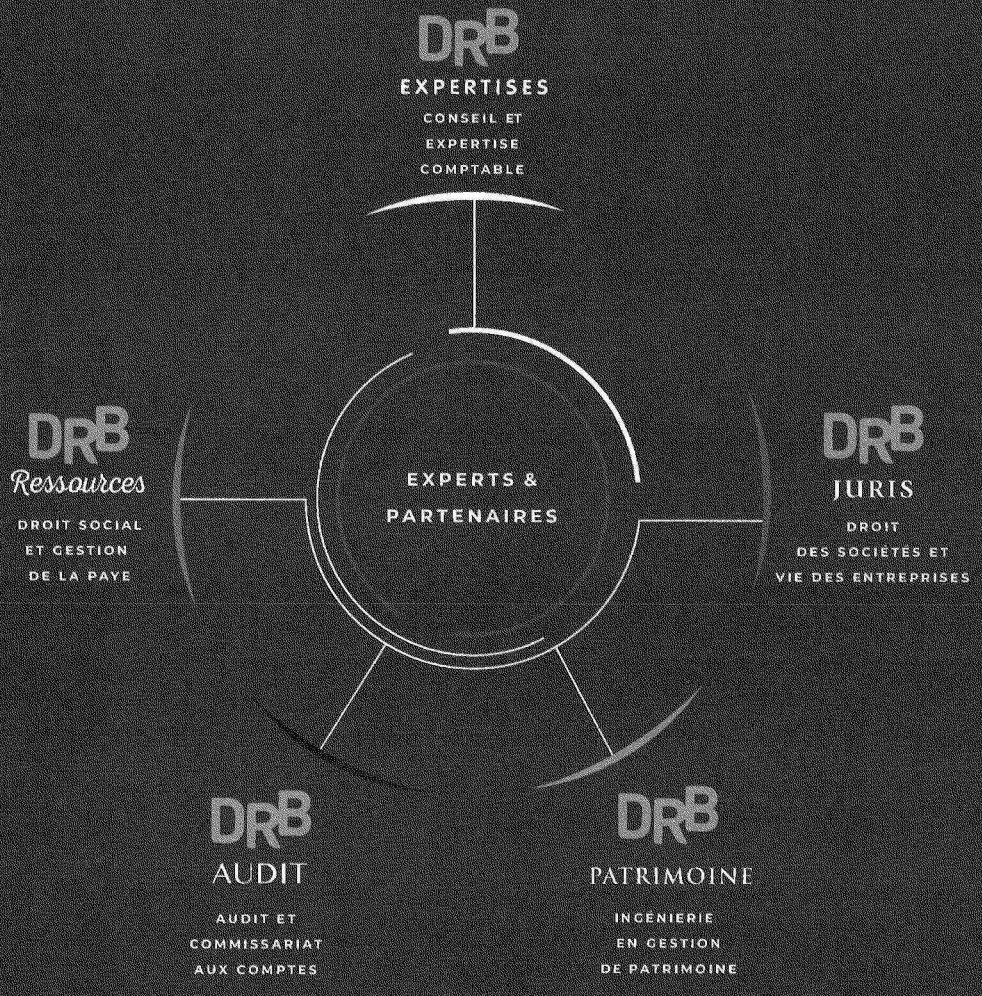
ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024 — Aux comptes annuels présentée en EUROS — Edité le 27/06/2024

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/03/2024 12 mois	31/03/2023 12 mois	31/03/2022 12 mois	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*2 027*	*2 027*	*2 027*	*1 500*	*1 500*
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*18 480 659*	*17 873 560*	*16 831 054*	*15 248 525*	*14 022 446*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*243 283*	*343 609*	*398 947*	*433 979*	*447 815*
c) Impôt sur les bénéfices	*22 002*	*53 341*	*55 453*	*88 606*	*106 336*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*221 281*	*290 268*	*343 494*	*345 373*	*341 479*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*149 371*	*219 515*	*271 993*	*337 624*	*334 937*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	*864 773*	*848 798*	*870 233*	*890 737*	*794 273*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*215 647*	*221 434*	*237 202*	*244 167*	*232 411*

Observations complémentaires



BBA

21, boulevard des Landes
31800 ESTANCARBON
Tél. 05 61 95 39 00

www.groupedrb.com

DocuSign Envelope ID: D9F069A4-B59A-40B3-9F7F-E2735980D372

ABEDIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 027 euros
Siège social : 138 bis, route de Seysses
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 818 636 912

* * * *

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DES ACTIONNAIRES DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix heures trente, au siège social, les actionnaires de la société ABEDIS, société par actions simplifiée au capital de 2 027 euros, divisé en 2 027 actions de 1 euro chacune, ont tenu l'assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

La feuille de présence est émargée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par le Président, la société "FINANCIERE ZELMAT", représentée par Monsieur Abel ZELMAT

La société A2H AUDIT HARDTMEYER - HUC commissaire aux comptes est présente.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,
- Le texte des projets de résolutions.
- Le rapport de gestion
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2024

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Rapports du Président et du commissaire sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024,

DS AZ

DS NB

DocuSign Envelope ID: D9F069A4-B59A-40B3-9F7F-E2735980D372

- Rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,

- Approbation desdits comptes, bilan et conventions ;

- Affectation des résultats,

- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 et 223 du Code Général des Impôts.

Il donne lecture du rapport du Président, puis présente à l'assemblée le compte des résultats, les documents de synthèse et le bilan.

Monsieur BILLY donne lecture des rapports du commissaire aux comptes. Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes ainsi que du rapport spécial dudit commissaire sur l'exercice clos le 31 mars 2023, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 149 371 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, au président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ces rapports, constate qu'une convention au sens de l'article L. 227-10 du Code de commerce a été modifiée au titre de l'exercice cette modification vise la convention de service initialement exécuté avec la société FINANCIERE ZELMAT et détaillé au sein du rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

DS AE

DS JCB

DocuSign Envelope ID: D9F069A4-B59A-40B3-9F7F-E2735980D372

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 149 371 aux réserves.

L'assemblée générale reconnaît en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., les rapports présentés mentionnent qu'aux cours des exercices antérieurs il a été distribué, savoir :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDES PAR ACTION
2020 – 2021	0	0
2021 - 2022	300 000	148,00
2022 – 2023	300 000	148,00

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION – MISE EN LOCATION GERANCE

L'assemblée générale se prononce sur la mise en location gérance du fonds de commerce au profit de la société CSF à un prix et conditions normaux en la matière, pour une durée de trois années commençant à courir à compter du 1er octobre 2024. Cette location ne vise que le fonds de commerce et ne comprends pas les sous-locations des locaux hébergeant la pharmacie et le salon de coiffure.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION– APPROBATION DES DEPENSES ET DES CHARGES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 DU C.G.I.

L'assemblée générale constate en statuant en application de l'article 39-4 et 223 du Code Général des Impôts qu'il n'existe aucune charge ou dépense somptuaire au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée,
et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

DocuSigned by:
Jean-Charles BEGORRE
34C5CCFF8CB84D9...

DocuSigned by:
Abel Belmat
200A5459564443E...

DS

DS

DocuSign Envelope ID: D9F069A4-B59A-40B3-9F7F-E2735980D372

ABEDIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 027 euros
Siège social : 138 bis, route de Seysses
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 818 636 912

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Monsieur,

Nous vous présentons, conformément aux dispositions légales, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 et vous rendons compte de notre gestion au cours de cet exercice.
Le commissaire aux comptes fait lecture de son rapport. La parole est ensuite rendue à la société Financière Zelmat, holding animatrice et Présidente de la Société, représentée par Monsieur ZELMAT.

I - COMPTE RENDU DE L'EXERCICE CLOS LE 31 mars 2024

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport que le chiffre d'affaires HT net s'est élevé à 18 480 659 euros contre 17 873 560 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,40 %.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 149 371 euros contre 219 515 euros pour l'exercice précédent.

Les salaires, traitements et charges sociales s'élèvent à 1 080 420 euros et représentent 5,85 % du chiffre d'affaire.

Le résultat d'exploitation ressort à 159 928 euros contre 280 035 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 162 526 euros contre 273 056 euros pour l'exercice précédent.

Mention des dépenses non déductibles :

Nous vous rappelons qu'au titre de l'exercice écoulé, la société n'a exposé aucune dépense somptuaire visée par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, et de même, aucun intérêt excédentaire n'a été versé durant cet exercice.

Mention de certaines dépenses déductibles :

Néant

Prestations réciproques :

DS

DS